

EN SUISSE, À PARTIR DU 1^{ER} JUIN 2019 LES POINTEURS LASER DANGEREUX SONT INTERDITS, CEUX NE PRÉSENTANT AUCUN RISQUE RESTENT AUTORISÉS

Quel est le but de cette interdiction décidée par le Conseil fédéral ?

Cette interdiction devrait empêcher que des personnes soient blessées ou dangereusement éblouies par le rayonnement de ces pointeurs.

Qu'est-ce qu'un pointeur laser ?

C'est un instrument comportant un laser que l'on tient dans la main et qui est utilisé pour montrer des éléments, pour se divertir (hobby, jouet), pour faire fuir des animaux ou pour se défendre contre autrui.

Qu'est-ce qui est interdit ?

La possession d'un pointeur laser dangereux.

L'importation de pointeurs laser dangereux dans le territoire douanier suisse.

Le transit (à savoir l'importation puis l'exportation) de pointeurs laser dangereux à travers le territoire douanier suisse.

La remise de pointeurs laser dangereux, à savoir toute offre payante ou gratuite relative à la distribution, à la remise, à l'emploi ou à l'utilisation.

Peut-on encore utiliser un pointeur laser interdit ?

Non, à partir du 1^{er} juin 2019 il n'est plus permis d'utiliser les pointeurs laser des classes 1M, 2M, 3R, 3B, 4 ainsi que les non étiquetés. La seule exception concerne les pointeurs laser de classe 2, qui peuvent encore être utilisés jusqu'au 1^{er} juin 2021 dans les espaces fermés.

Où trouver de plus amples informations ?

Des renseignements sur les pointeurs laser se trouvent sur le site Internet de l'Office fédéral de la santé publique : www.bag.admin.ch/pointeurs-laser

Comment éliminer un pointeur laser interdit ?

En tant que déchet électronique. Le point de collecte le plus proche peut se trouver via le site Internet <https://recycling-map.ch/fr/> ou l'application Recycling Map pour iOS ou Android.

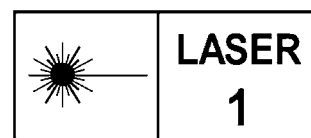
En premier lieu, retirer les piles ou les batteries rechargeables et les déposer dans un point de collecte. Si cela n'est pas possible, apporter le pointeur laser avec ses batteries dans le point de collecte susmentionné.

Jusqu'à quand doit-on éliminer un pointeur laser interdit ?

Il faut éliminer les **pointeurs laser des classes 1M, 2M, 3R, 3B et 4** ainsi que les **non étiquetés** jusqu'au 1^{er} juin 2020 et ceux de la **classe 2** jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Comment vérifier qu'un pointeur laser est inoffensif et autorisé ?

Le pointeur porte l'étiquetage suivant :



Comment vérifier qu'un pointeur laser est dangereux et interdit ?

Le pointeur porte un étiquetage qui permet d'identifier les différentes classes de laser 1M, 2, 2M, 3R, 3B et 4. L'étiquetage peut être rédigé en allemand, en français ou en anglais.

Le laser porte d'autres étiquetages tels que **laser de classe 3A, IIIA, 1C**.

Le laser ne porte aucun étiquetage déchiffrable concernant une classe spécifique.

